



Loi 2013 débloqué anticipé participation intéressement

Par **neliobosco**, le **22/11/2013** à **09:31**

Bonjour,

Je voudrais savoir si les dispositions de la récente loi permettent de débloquer par anticipation les avoirs afin de racheter des trimestres de cotisation "retraite" au titre des années d'études supérieures ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Neliobosco